

# La démocratie mérite un bon Bulletin !

Comme vous le savez, depuis mai 2021, le Bulletin communal (BCO) a fait peau neuve. C'est une décision de la majorité, qui s'inscrit dans une série de changements dans la communication (nouveau site, nouveau logo, page Facebook) opérés depuis un an. Si le souci de rafraîchir la formule est défendable, l'opération ne se limite toutefois pas à un ravalement de façade : le contenu de l'information est visé ainsi que la pluralité des opinions politiques représentées. C'est donc un pan du fonctionnement démocratique qui est en jeu.

Le nouveau format du BCO impose de réduire les comptes rendus des Conseils communaux, indépendamment de la teneur et de la complexité des débats. Cette contrainte devrait empêcher à l'avenir le.a rapporteur.se du BCO de relayer les propos de chacun sans opérer des choix arbitraires dans les interventions de l'un ou l'autre. Cette prédiction est confirmée par la dernière parution où seules sont rapportées les décisions, à l'exclusion des débats.

La majorité se réserve le droit de publier dans le BCO des photos de ses membres, mais l'interdit explicitement aux conseillers communaux de la minorité. Ceci, y compris dans la rubrique «tribune libre» (1 page sur les 48 du BCO) qui constitue le seul espace d'expression laissé aux groupes de la minorité au Conseil communal.

Parce qu'il s'agit d'un média public, un Comité d'accompagnement du BCO fonctionne depuis plusieurs années. Il se réunit avant chaque nouvelle publication et a pour objectif de garantir la neutralité de son contenu. Il agit donc comme garde-fou démocratique. A cette fin, il est composé de représentants des groupes politiques présents au Conseil communal. A aucun moment cependant, le Comité n'a été saisi de ces questions, le Collège des échevins et la bourgmestre préférant faire cavaliers seuls.

L'usage et le contenu des organes d'information de la commune sont pourtant régulés par le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD). Selon l'ancien ministre des pouvoirs locaux Paul Furlan, ceux-ci sont conçus pour être un outil au service des citoyens, leur objectivité et leur neutralité doivent être garantis ; ils doivent être respectueux de toutes les composantes politiques du Conseil communal. La ministre De Bue précise quant à elle que le BCO a notamment comme fins de relayer l'actualité relative à la commune, notamment via des résumés des conseils communaux. Elle ajoute que dans le cadre prévu de ces publications, il ne pourrait être

question de refuser des annonces ou communications en raison de la tendance idéologique dont elles émanent.

Nous pensons qu'un écart de visibilité entre majorité et minorité se creuse insidieusement au sein de notre commune, et que l'esprit du CDLD est dévoyé. Le Bulletin communal n'appartient à aucune formation politique, mais est financé par l'argent public pour informer le citoyen.

Parce que nous ambitionnons plus de participation citoyenne dans la confection des politiques locales, nous pensons qu'il est primordial d'informer complètement et le plus objectivement possible la population, que ça soit via les réseaux sociaux ou via le BCO. Nous demandons que le Comité de relecture du Bulletin (composé de représentants de chaque groupe représenté au Conseil communal) ne soit pas qu'une chambre d'entérinement affidée à l'exécutif communal (le Collège) mais un réel organe qui ait les moyens de contribuer à la ligne éditoriale des différents canaux de communication de la Ville. Nous nous opposons, par exemple, à ce que les comptes rendus des séances du Conseil communal soient réduits à peau de chagrin car ils doivent être fidèles aux différentes sensibilités exprimées par les différents conseillers et groupes politiques, pour la parfaite information de la population. ●

**Le groupe OLLN 2.0 - MR et le Collectif Kayoux**

